

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
	S	Emmanuel	CAUCHY		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
		S	Annie	PIMONT	
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Assistaient également à la séance :

- Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- Patrick DE WIT, Directeur général des services du SDE76,
- Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Camille LEGRAND, Directrice du pôle administratif et financier du SDE76,
- Anaïs COTRELLE, Chargée de communication du SDE76,

– Carole DAMAREY, Assistante de direction du SDE76,

Cécile SINEAU-PATRY « Un grand merci à vous tous d'être venus jusqu'à Sierville pour ce deuxième comité syndical du SDE de l'année 2021, afin de voter le budget. Merci à Yves LOISEL pour, une fois encore, le prêt de ta salle et ton accueil ; tu remercieras également ton personnel. Merci également à monsieur Vrand, notre trésorier, d'avoir répondu à notre invitation. »

Il est ensuite procédé à l'appel des présents. Madame la Présidente rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix des représentants qui sont physiquement présents et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est réduit au tiers des membres de l'assemblée, soit 28 membres qui peuvent chacun détenir 2 pouvoirs, et qu'il a été décidé de réduire les risques en abaissant le nombre de membres présents au minimum.

	Représentants en exercice	Quorum (1/3 des membres)	Représentants présents	Pouvoirs (2 maximum par membre)	Total
Nombre de suffrages	83	28	30	23	53

La présidente indique que le quorum est atteint ; les représentants peuvent donc valablement délibérer.

Xavier VANDENBULCKE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance, la présidente le remercie.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 18 février 2021

La présidente : « Il nous faut voter le procès-verbal du comité syndical du 18 février dernier. Je tiens à remercier Carole DAMAREY, qui a retranscrit mot-à-mot ce qui s'est dit en comité syndical. Y-a-t-il des questions au préalable ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie pour cette unanimité ».

Le procès-verbal du comité syndical du 18 février est adopté à l'unanimité.

2. Informations préliminaires

Tout d'abord la présidente informe les représentants que le Bureau a décidé le 23 mars dernier de ne pas rejoindre la SEM West Energies et que, quand des projets se feront jour, nous créerons peut-être une structure.

En ce qui concerne le contexte covid au sein du SDE, elle indique que le protocole mis en place fin octobre 2020 est respecté, que tout est opérationnel, avec un maximum de télétravail et un minimum de présentiel « même si on sent bien, au sein du personnel, que le présentiel manque. »

Puis la présidente informe l'assemblée des résultats des derniers appels d'offres intervenus depuis le dernier comité syndical :

N°	Intitulé - retenu	date de publication	entreprise retenue et code postal
2020-11	Achat énergies Accord-cadre (DCE AEC) lot 1 : acheminement et fourniture d'électricité lot 2 : acheminement et fourniture de gaz naturel	22/02/2021	lot 1 : EDF, Total DE, Engie, Plüm Energie lot 2 : Engie, SEV, Total DE, EDF, Gaz de Bordeaux
2021-01	Etude juridique pour entrer à la SEM West énergie	25/01/2021	GB2A avocats 14000 CAEN
2021-04	Gestion documentaire informatique	25/02/2021	Omnidesk

Enfin, la Présidente donne la liste des arrêtés de financement pris depuis le comité syndical du 18/02/2021.

3. Désignation des agents de contrôle

VU :

- Le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-31,
- Le Code de l'énergie,
- L'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il convient de nommer des agents de contrôle de la distribution publique d'électricité, de gaz, installation de recharge pour véhicules électriques, véhicules GNV et véhicules hydrogène, réseaux froid et chaleur,
- Que ces agents pourront ainsi procéder aux missions de contrôle prévues par l'article L2224-31 du CGCT,
- Que ces agents s'engagent à ne révéler aucune information visée aux L111-73 et L111-77 du Code de l'énergie dont ils auraient pris connaissance dans l'exercice de leurs missions de contrôle,

PROPOSITION :

La présidente explique qu'il s'agit de nommer les agents capables de recevoir les données dans le respect des règles de confidentialité et de les traiter au sein du service. Il est proposé d'autoriser la Présidente à désigner comme agents de contrôle :

- Carole DAMAREY,
- Agnès GANDON,
- Xavier NEUVILLE,
- Patrick DE WIT.

Cécile SINEAU-PATRY « Y-a-t-il des oppositions sur cette liste ? des abstentions ? Merci pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Autorisation donnée à la présidente de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension des installations de communications électroniques existantes, propriété du SDE76, en vue de l'adduction de nouvelles parcelles entre Orange et le SDE76

VU :

- les dispositions de l'article L2224-35 du CGCT,
- l'article 2, activités communes, des statuts du SDE76, visé par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 qui vise l'article L2224-35,
- l'accord national du 30 janvier 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange, portant sur la propriété des installations de communications électroniques et sur l'effacement coordonné des réseaux aériens sur supports communs,
- la convention qui en découle entre Orange et le SDE76, du 19 mars 2013,

CONSIDÉRANT :

- Que dans le cadre de l'article L2224-35 du CGCT, le SDE76 et Orange ont signé le 19 mars 2013 une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et les réseaux aérien de distribution publique d'électricité établis sur les supports communs.
- Que dans le cadre de cette convention, le SDE76 est amené à être propriétaire d'infrastructures de Génie Civil permettant d'accueillir les équipements de communications électroniques d'Orange. Ainsi, postérieurement aux opérations d'enfouissement, le SDE76 est dans l'obligation de réaliser des extensions de son génie civil afin de répondre aux demandes de raccordement consécutives au dépôt de nouveaux permis de construire.

- Qu'à ce titre, il appartient au SDE76 de définir les objectifs, le budget, de veiller à la bonne réalisation des travaux de raccordement. Dans ce contexte, le SDE76 et Orange se sont rapprochés pour convenir du traitement des demandes de raccordement au réseau de communications électroniques propriété du SDE76 permettant d'offrir un traitement uniforme sur le territoire de la concession que la demande de branchement s'effectue sur un génie civil SDE76 ou un génie civil Orange.

PROPOSITION :

La présidente signale que ce serait une première nationale. Il est donné lecture du projet de convention entre Orange et le SDE76.

Cécile SINEAU-PATRY « Nous allons passer au vote pour savoir si vous m'autorisez à signer cette convention. Y-a-t-il des questions ? »

Patrice AUVRAY, représentant de la CLÉ 10 demande si ce sera la même chose pour la fibre ? Xavier NEUVILLE répond que non, car la fibre est gérée par le SMN.

Cécile SINEAU-PATRY « Y-a-t-il des abstentions ? des votes contre ? Merci pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. BUDGET - adoption des comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes

Cécile SINEAU-PATRY « Je vais laisser la parole à mon collègue en charge des finances ».

Hervé LEPILEUR « Je crois qu'il serait de bon ton de vous expliquer que nous avons 4 budgets : le budget principal, un budget annexe pour le génie civil de télécommunications, un budget annexe pour la maintenance de l'éclairage public et un budget annexe pour le SPIC SDE76 solaire. »

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du syndicat sont réalisés par le trésorier, monsieur VRAND,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes est en tout point conforme avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion élaborés par le trésorier et de valider la conformité de ceux-ci avec les comptes administratifs.

Cécile SINEAU-PATRY « Je vous propose de voter les 4 comptes de gestion. Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Merci pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. BUDGET - approbation du compte administratif du budget principal 2020

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget principal est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

6.1. approbation du C.A. – budget principal 2020

Fonctionnement réalisations et reports

dépenses	recettes
15 148 480,13€	51 708 125,88€

Investissement réalisations et RAR

dépenses	recettes
61 799 422,12€	51 110 619,43€

Résultat cumulé

dépenses	recettes
76 947 902,25€	102 818 745,31€

SDE76

PROPOSITION :

Hervé LEPILEUR laisse la parole à Georges FLEURBAEY, doyen d'âge « Tout d'abord une pensée pour notre collègue Gérard LESUEUR, qui est notre doyen, mais qui n'a pas pu se déplacer aujourd'hui, je le remplace avec plaisir. »

Cécile SINEAU-PATRY quitte la salle.

Georges FLEURBAEY « Je vous propose d'approuver le compte administratif tel qu'il vous a présenté par Camille LEGRAND. Qui s'abstient ? qui vote contre ? le compte administratif du budget principal est adopté à l'unanimité. »

Hervé LEPILEUR « Il faut noter que la TCCFE n'a pas baissé en 2020, car les clients, confinés, ont consommé chez eux et les entreprises, qui ont moins consommé d'électricité, sont en dehors du territoire du SDE. Il faut rappeler que la taxe départementale est d'environ 8 millions et que la négociation du nouveau contrat de concession avec Enedis a permis de générer une belle augmentation des redevances R1 et R2 qui nous donne un peu d'oxygène. »

La présidente revient et remercie l'assemblée pour ce vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. BUDGET – affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget principal

Hervé LEPILEUR précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante, pour le budget principal :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	15 148 480.13 €	24 913 522.98 €
Report 002	-	26 794 602.90 €
Total	15 148 480.13 €	51 708 125.88 €
par un excédent de :		36 559 645.75 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	48 151 225.16 €	51 110 619.43 €
Report 001	12 727 070.64 €	-
Total	60 878 295.80 €	51 110 619.43 €
par un déficit de :	9 767 676.37 €	

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	921 126.32 €	€
par un déficit de :	921 126.32 €	

Hervé LEPILEUR « Voilà ce que nous vous proposons de façon à pouvoir bâtir le budget 2021 » :

- excédents de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2021 (ligne 002)	36 559 645.75 €
- solde d'investissement 2020 - D001, besoin de financement	- 9 767 676.37 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement déficit de financement des RAR	- 921 126.32 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	- 10 688 802.69 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	10 688 802.69 €
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	25 870 843.06 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	9 767 676.37 €

Cécile SINEAU-PATRY « Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? je vous remercie pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. BUDGET - adoption du budget principal 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget principal primitif pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 51 867 571.76 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 51 867 571.76 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 113 184 094.88 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 113 184 094.88 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser) sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2021 s'élève à 165 051 666.64 €, dont 51 867 571.76 € en section de fonctionnement et 113 184 094.88 € en section d'investissement.

6.3. Budget principal 2021 - Recettes de fonctionnement

Recettes de l'exercice

R002	Résultat, report	25 870 843,06
70	RODP, ACTEE	320 825,00
73	TCCFE, Taxe Départementale	16 900 000,00
74	Remboursement génie civil télécom par les adhérents	4 206 419,67
75	Redevances R1, R2, Rgaz, PCT	4 140 000,00
76	Remboursement des emprunts par les adhérents	60624,03

SDE76

6.3. Budget principal 2021 - Dépenses de fonctionnement

Dépenses de l'exercice

011	Charges à caractère général, bornes, travaux génie civil télécom convention B	6 570 588,12
012	Charges de personnel	2 471 363,83
66	Remboursement des intérêts d'emprunts	40 095,17
67	Remboursement trop perçu travaux	634 442,10
022	Dépenses imprévues	25 000,00
023	Virement de la section d'investissement	29 633 999,25
042 (OOB)	Amortissement subvention EP 2016	12 349 083,29

SDE76

6.3. Budget principal - BP 2021

recettes	Section de fonctionnement
Total recettes réelles et ordres	25 996 728,70 €
002 résultat reporté	25 870 843,06 €
Total général	53 372 590,96 €

dépenses	Section de fonctionnement
Total Dépenses réelles	9 884 489,22 €
Total Dépenses ordres	41 983 082,54 €
Total général	51 867 571,76 €

Virement section d'investissement 29 633 231,14 €

13

SDE76

6.3. Budget principal - Recettes d'investissement

Recettes de l'exercice		RAR	Proposition nouvelle
			113 051 666,64
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		10 688 802,69
13	Participation des adhérents aux travaux, ADEME, FACÉ, Région		16 414 747,66
27	Emprunts et dettes assimilées		280 473,68
27	Caution, TVA sur travaux		280 473,68
040	Amortissement des subventions		12 349 083,29
041	OOB		27 480 148,60
4582	Participation adhérents et remboursement TVA EP		16 172 368,39
10	Dotations diverses		64 471,32
021	Virement section fonctionnement		29 633 999,25

14

SDE76

6.3. Budget principal - Dépenses d'investissement

Dépenses de l'exercice		RAR	Proposition nouvelle
		921 126,32	113 184 094,88
	Opération équipement SDE76	911 464,24	2 180 824,95
204	subventions d'investissement versées		1 546 840,00
16	Capital des emprunts		418 190,66
020	Dépenses imprévues		275 000,00
13	Remboursement adhérents (trop-perçu participations)		788 616,58
23	Travaux sur réseau électrique		37 023 154,90
041	Opération patrimoniale		27 480 148,60
001	Déficit à reporter		9 767 676,37
45	Opérations pour compte de tiers	9 662,08	33 392 155,16

6.3. Budget principal total (avec RAR) - BP 2021

Dépenses	Section d'investissement
Total dépenses d'équipements	40 753 247,51
Total dépenses financières	1 482 807,24
Total compte de tiers	33 392 155,16
Total dépenses d'ordres	27 788 208,60
001 solde exécution investissement	9 767 676,37
Total général	113 184 094,88
Recettes	Section d'investissement
Total recettes d'équipements	16 414 747,66
Total recettes financières	11 033 747,69
Total recettes compte de tiers	16 172 368,39
Total recettes d'ordres	69 463 231,14
Total général	113 184 094,88

Un membre du comité fait une remarque sur la forme du document « note de présentation brève et synthétique » : « pour notre lecture, il serait plus précis d'avoir les dépenses réelles de l'année écoulée. »

Camille LEGRAND propose donc, avec l'accord de la présidente, d'ajouter une colonne dans les tableaux qui seront présentés l'année prochaine : budget N-1/dépenses N-1/proposition N ».

Hervé LEPILEUR remercie Camille LEGRAND et ses équipes pour le travail réalisé. « On n'est pas endettés, c'est important de le dire. Et il faut dire que notre budget est proposé sans demande de participation à nos adhérents. »

Cécile SINEAU-PATRY « Le budget est un outil majeur pour réaliser les ambitions exposées lors de notre précédent comité syndical. Je vous propose donc de voter l'adoption du budget principal 2021 : y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? je vous remercie pour cette unanimité de vote et de votre confiance. J'en profite pour remercier Hervé, Camille et ses équipes pour le travail effectué. La demande de la Chambre Régionale des Comptes a mis sous pression les équipes au moment de l'élaboration du budget. » Patrick DE WIT précise « On a répondu dans le délai aux 95 questions de la CRC qui portaient que les exercices 2016 à 2020, en toute sincérité et en toute transparence. »

Camille LEGRAND « Merci madame la Présidente, car nos équipes ont fait beaucoup d'heures supplémentaires. On a la chance d'avoir une équipe comme la nôtre, sans qui nous n'aurions pas pu répondre dans les temps. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9. BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe génie civil de télécommunications 2020

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget annexe génie civil télécommunications est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

7.1. C.A. du budget annexe génie civil 2020

Fonctionnement réalisation et reports OOI

dépenses	recettes
264 351,00 €	833 503,53 €

Investissement réalisation et reports

dépenses	recettes
3 883 740,55 €	3 657 829,78 €

Résultat cumulé

dépenses	recettes
4 148 091,55€	4 491 333,31€

Cécile SINEAU-PATRY quitte la salle.

Georges FLEURBAEY « Je vous propose d'approuver le compte administratif qui nous a été présenté, sauf s'il y a des questions. Y-a-t-il votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie, le compte administratif du budget génie civil de télécommunications 2020 est adopté à l'unanimité. »

La présidente revient.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10. BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe génie civil de télécommunications

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	264 351.00 €	319 122.67 €
Report 002	-	514 380.86 €
Total	264 351.00 €	833 503.53 €
	par un excédent de :	569 152.53 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 512 350.52 €	2 007 499.42 €
Report 001	533 653.68 €	0 €
Total	2 046 004.20 €	2 007 499.42 €
	par un déficit de :	38 504.78 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	1 837 736.35 €	1 650 330.36 €
	par un déficit de :	187 405.99 €

Hervé LEPILEUR propose :

– excédent de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2021 (ligne 002)	569 152.53 €
– solde d'investissement 2020 - D001, besoin de financement	- 38 504.78 €
– solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	- 187 405.99 €
– besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	- 225 910.77 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	225 910.77 €
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	343 241.76 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 38 504.78 €

Cécile SINEAU-PATRY « Je vous propose que nous passions au vote. Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11. BUDGET - adoption du budget annexe génie civil de télécommunications 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif génie civil de télécommunications pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 606 314.10 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 606 314.10 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 4 592 131.96 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 4 592 131.96 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical par Camille LEGRAND.

Les soldes de l'exercice 2020 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2021 s'élève à 5 198 446.06 €, dont 606 314.10 € en section de fonctionnement et 4 592 131.96 € en section d'investissement.

7.3. Budget 2021 annexe génie civil télécommunication

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
606 314,10 €	606 314,10 €

VIREMENT ENTRE SECTION 299 647,10 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
4 592 131,96 €	4 592 131,96 €

Camille LEGRAND précise que ce sont des prévisions qui généralement sont revues en DM au cours de l'année.

Cécile SINEAU-PATRY « Je vous propose donc d'adopter le budget annexe génie civil de télécommunications 2021: y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? je vous remercie pour cette unanimité de vote et de votre confiance. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12. BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe entretien éclairage public 2020

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget annexe entretien éclairage public est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

8.1. C.A. du budget annexe entretien éclairage public 2020

Fonctionnement

Dépenses

1 468 518,91 €

recettes

1 475 643,39 €

Résultat cumulé

dépenses

1 468 518,91€

recettes

1 475 643,39 €

»

SDE76

Cécile SINEAU-PATRY quitte la salle.

Camille LEGRAND présente le compte administratif et indique que « c'est le seul service optionnel que nous proposons à nos adhérents, d'où l'intérêt d'avoir un budget annexe. Nous appelons des participations à hauteur de 0,5 à 1 € du point lumineux, en fonction de la taille de l'adhérent et du nombre de points lumineux à entretenir. L'année 2020 a été exceptionnelle, car nous avons pu recruter un deuxième agent dans le service qui nous a permis de rattraper notre retard dans l'appel des participations restant dues. »

Georges FLEURBAEY « Je vous propose de voter. Qui vote contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie, le compte administratif du budget annexe entretien éclairage public année 2020 est adopté à l'unanimité. »

La présidente revient.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13. BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe entretien éclairage public

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	620 118.10 €	1 475 643.39 €
Report 002	848 400.80 €	- €
Total	1 468 518.90 €	1 475 643.39 €
par un excédent de :		7 124.49 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0 €	0 €
Report 001	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
par un déficit de :	0 €	

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
par un excédent de :		0 €

Hervé LEPILEUR propose :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2021 (ligne 002)	7 124.49 €
- solde d'investissement 2020 - D001, besoin de financement	0 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	0 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	0 €
• report en fonctionnement au D002 de l'excédent	7 124.49 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	0 €

Hervé LEPILEUR ajoute « J'ai eu quelques remarques, car on a pris un retard de deux ou trois ans pour demander l'argent aux communes, certains nouveaux maires se sont vus devoir payer des sommes importantes qu'ils n'avaient pas prévues. Aussi, je vous demande d'être nos ambassadeurs auprès des communes pour leur expliquer que c'est dû à un retard résorbé grâce à l'arrivée d'un nouvel agent et également un effet du confinement. Pour la première fois, nous sommes excédentaires. »

Camille LEGRAND ajoute « N'hésitez pas, appelez-nous si vous êtes en difficulté, nous trouverons toujours un terrain d'entente ». Dominique VRAND, trésorier de Barentin, indique, pour sa part, « Je n'ai jamais refusé un délai de paiement, vous pouvez toujours nous le demander. »

Cécile SINEAU-PATRY « Y-a-t-il des questions ? Je vous propose qu'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14. BUDGET - adoption du budget annexe entretien éclairage public 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif entretien éclairage public pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 2 810 377,60 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 2 810 377,60 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2020 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2021 s'élève à 2 810 377,60 €.

8.3. Budget annexe entretien éclairage public 2021

Section de fonctionnement	
dépenses	
Gestion courante	2 810 377,60 €
Total	2 810 377,60 €
recettes	
Gestion courante, remboursement adhérents	2 803 253,11 €
Excédent reporté	7 124,49 €
Total	2 810 377,60 €

SDE76

Hervé LEPILEUR intervient « La somme est en hausse par rapport à 2020, parce que nous avons de plus en plus de demandes des communes et également celle de la CULHSM avec qui les conventions prennent du retard. » Patrick DE WIT « La CULSM nous a fait confiance pour l'entretien de l'éclairage public des 52 communes de notre territoire. Ce retard est dû à des problèmes administratifs. »

Cécile SINEAU-PATRY « pour conclure, je vous propose donc d'adopter le budget annexe entretien éclairage public 2021 : y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? je vous remercie pour cette unanimité de vote. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15. BUDGET - approbation du compte administratif du budget annexe SDE76 solaire 2020

Cécile SINEAU-PATRY « Il s'agit du SPIC SDE76 solaire dont Laurent VASSET a été élu président et Jean-François BLOC vice-président. »

VU :

- le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- le compte administratif 2020 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 pour le budget annexe SDE76 Solaire est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Camille LEGRAND présente le compte administratif et indique que « c'est le plus récent de nos budgets et nous venons d'encaisser les premières ventes d'électricité. »

9.1. C.A. du budget SPIC 2020

Fonctionnement réalisation et reports OOI

dépenses	recettes
25 184,94 €	3 330 716,36 €

Investissement réalisation et reports

dépenses	recettes
718 240,11 €	817 469,91€

Résultat cumulé

dépenses	recettes
743 425,05 €	4 148 186,27€

26

SDE76

Cécile SINEAU-PATRY quitte la salle le temps du débat et du vote.

Georges FLEURBAEY « Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie, le compte administratif du budget annexe SDE76 Solaire année 2020 est adopté à l'unanimité. »

La présidente remercie les représentants pour ce vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16. BUDGET - affectation du résultat de la section d'exploitation 2020 – budget annexe SDE76 solaire

Hervé LEPILEUR, vice-président, précise que le résultat du compte administratif 2020 se traduit de la manière suivante :

en section d'exploitation :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	25 184.94 €	0 €
Report 002	-	3 330 716.36 €
Total	25 184.94 €	3 330 716.36 €
par un excédent de :		3 305 531.42 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	415 821.79 €	700 462.36 €
Report 001	126 520.11 €	0,00 €
Total	542 341.90 €	700 462.36 €
par un excédent de :		158 120.46 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	175 898.21 €	117 007.55 €
par un déficit de :	58 890.66 €	

Hervé LEPILEUR propose :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2020 à affecter en 2020 (ligne 002)	3 305 531.42 €
- solde d'investissement 2020 - D001,	158 120.46 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	- 58 890.66 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2020 + solde des RAR)	
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	3 305 531.42 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	158 120.46 €

Cécile SINEAU-PATRY « Avez-vous des questions ? Je vous propose donc de passer au vote : y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité de vote. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17. BUDGET - adoption du budget annexe SDE76 solaire 2021

VU :

- Le code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M4,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021
- L'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2021,
- L'avis favorable du bureau syndical du 9 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE :

Hervé LEPILEUR, vice-président :

- Le projet de budget primitif 2021 a été étudié en conseil d'exploitation,
- La reprise des résultats 2020 a été approuvée par le trésorier.

PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif SDE76 solaire pour l'année 2021.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section d'exploitation recettes à la somme de : 3 335 985.16 €
- En section d'exploitation dépenses à la somme de : 3 335 985.16 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 2 206 673.92 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 2 206 673.92 €

Établi dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2020, le budget 2021 est présenté aux membres par Camille LEGRAND.

Les soldes de l'exercice 2020 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2021 s'élève à 5 542 659.08 €, dont 3 335 985.16 € en section d'exploitation et 2 206 673.92 € en section d'investissement.

9.3. Budget SPIC 2021

EXPLOITATION

DÉPENSES

3 335 985,16 €

RECETTES

3 335 985,16 €

VIREMENT ENTRE SECTION

519 311,86 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

2 206 673,92 €

RECETTES

2 206 673,92 €

Cécile SINEAU-PATRY « Je vous propose donc d'adopter le budget annexe SDE76 solaire 2021 : y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? je vous remercie pour cette unanimité de vote. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18. BUDGET - Budget Principal en M14 – actualisation des durées et conditions d'amortissement

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- L'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
- La délibération du Comité Syndical du 31 janvier 1997 ayant pour objet la fixation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,
- La délibération du Comité Syndical du 11 mars 1998 ayant pour objet l'amortissement des subventions d'investissement versées avant le 1^{er} janvier 1997,
- La délibération du Comité Syndical du 18 mars 2005 ayant pour objet la fixation d'une durée d'amortissement d'une immobilisation corporelle et d'une immobilisation incorporelle,
- La délibération du Comité Syndical du 16 mars 2007 ayant pour objet l'amortissement des subventions d'équipement,
- La délibération du Comité Syndical n° 2015-43 du 30 octobre 2015 ayant pour objet la proposition de prise en charge de la propriété des bornes et des factures d'achat énergie afin de faciliter le déploiement de l'interopérabilité et la mise en place d'un tarif unique.

CONSIDÉRANT QUE :

- L'instruction budgétaire M14 (pour les communes de 3 500 habitants et plus et assimilés) :
 - o Impose de prévoir des durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 1996 et la tenue d'un inventaire. Ces procédures visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement
 - o Permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur des limites indicatives fixées pour chaque catégorie. Elle fixe en outre pour certaines catégories d'immobilisations des durées d'amortissements fixes ou plafonnées.
 - o Précise que les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan et donc à l'inventaire tant qu'elles sont utilisées, sauf s'il s'agit de frais d'études (2031), de recherches et de développement (2032), de frais d'insertion (2033) et de subventions d'équipement versées (204) qui sont sortis dès leur amortissement complet.
 - o Prévoit que l'amortissement est en principe linéaire et pratiqué à partir de la mise en service des constructions et matériels.
 - o Simplifie l'annuité d'amortissement en l'arrondissant à l'euro inférieur (sauf volonté contraire de la collectivité), la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité.
 - o Rappelle que l'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice, même lorsque le bien est vendu en cours d'année. Il en est de même pour les subventions.
 - o Enonce que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien).
- Le SDE76 a fait l'acquisition ces dernières années de nouvelles immobilisations dont les conditions d'amortissement n'ont pas été prévues par les délibérations existantes. L'ensemble des éléments délibérés auparavant n'a plus lieu de s'appliquer.

PROPOSITION :

Face à l'évolution des instructions budgétaires et la pluralité des biens acquis par le SDE76, les amortissements proposés ont été étudiés à la lumière des biens déjà acquis par le SDE76.

Camille LEGRAND « On a réactualisé des durées d'amortissement, pour que nos jeux d'écritures comptables soient le plus parfaits possibles ». Il est proposé :

- D'adopter les durées d'amortissements suivantes pour les immobilisations incorporelles :

Compte	Catégorie	Limites prévues et durées préconisées par la M14	Proposition pour le SDE76
2031	Frais d'études (non suivies de réalisation)	Max. 5 ans	1 an
2032	Frais de recherche et de développement	Max. 5 ans	1 an
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	Max. 5 ans	1 an
204	Subventions d'équipement versées pour : - des biens mobiliers, du matériel ou des études	Max. 5 ans	- 1 an : Travaux d'éclairage public: (2041583) - 5 ans : Participation travaux génie civil (2041632)
	- des biens immobiliers ou des installations	Max. 30 ans	
	- des projets d'infrastructure d'intérêt national	Max. 40 ans	
2051	Concessions et droits similaires :	- Durée probable d'utilisation - Logiciels : 2 ans	- 2 ans : Logiciels bureautiques - 5 ans : Logiciels, applications et plateformes métiers

- D'adopter les durées d'amortissements suivantes pour les immobilisations corporelles :

Compte	Catégorie	Limites prévues et durées préconisées par la M14	Proposition pour le SDE76
211	Terrains		Non amortissable
213	Constructions		Non amortissable
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 à 20 ans	10 ans
2145	Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Sur la durée du bail à construction	5 ans
21534	Installations, matériel et outillages techniques – Réseaux d'électrification		Non amortissable
21578	Autre matériel et outillage de voirie		4 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		- 5 ans : instruments spécialisés (odomètre, hygromètre...) - 5 ans : Bornes électriques
2182	Matériel de transport (hors incendie, défense civile et voirie)	5 à 10 ans	- 5 ans : voitures, camions... - 3 ans : vélos, remorques ...

2183	Matériel de bureau et matériel informatique (y compris logiciels indissociés)	- 5 à 10 ans	- 6 ans
	- Matériel de bureau électrique ou électronique (destructeur, photocopieur...) - Matériel informatique (imprimante, ordinateur portable ou fixe, serveur, écran...)	- 2 à 5 ans	- 3 ans
2184	Mobilier	- 10 à 15 ans	- 5 ans
	- Chaises, fauteuils, canapés... - Armoires, bureaux, caissons, tables...	- 10 à 15 ans	- 10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	- 20 à 30 ans	- 20 ans
	- Coffre-fort - Equipements des cuisines (four, réfrigérateur, micro-ondes, machine expresso, aspirateur...) - Matériel photo, vidéo, hifi (TV, projecteur, appareil-photo...)	- 10 à 15 ans	- 10 ans - 6 ans

- D'adopter le principe d'une durée d'amortissement, correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M14, pour les acquisitions ne figurant pas dans le tableau ci-dessus.

La proposition est formulée ainsi :

- RAPPELLER que les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans les tableaux présentés ci-dessus ;
- APPLIQUER ces conditions d'amortissement aux acquisitions qui interviendront dès l'année 2021 et à toute acquisition antérieure qui n'aurait pas encore fait l'objet d'amortissement et, pour les immobilisations ne figurant pas dans les tableaux ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable M14 ;
- INDIQUER que les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire ;
- PRÉCISER que la présente délibération révoque toutes celles précédemment votées concernant les amortissements sur le budget principal ;
- INFORMER que la présente délibération, conformément au décret n° 96-253 du 13 juin 1996 sera transmise à Monsieur le Trésorier de Barentin.

Cécile SINEAU-PATRY « Je vous propose de voter. Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote unanime. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19. RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire de créer un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F,
- Qu'il était nécessaire de pourvoir le poste de Responsable du service efficacité énergétique des bâtiments H/F dans les meilleurs délais. La nature des fonctions et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3,2°.
- Que le poste de Gestionnaire des achats d'énergie et de la mobilité électrique H/F a été pourvu,

Camille LEGRAND indique que, dans les faits, il n'y a aucune création de poste, seulement des régularisations, du fait de l'obtention d'un concours par un agent, il a fallu créer un poste et en fermer un, il a fallu régulariser le contrat de projet signé récemment, ainsi que le poste de gestion des achats énergie qui a été pourvu au début du mois.

PROPOSITION :

La présidente propose :

- Que soit créé un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F, à temps complet soit 35/35ème, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
- Que le poste de Responsable du service efficacité énergétique des bâtiments H/F soit ouvert au recrutement par des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur principal.
- Ainsi, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante à compter du 25/03/2021 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien territorial	B	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	5	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	6	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	7	35 heures
	B	15	35 heures
	C	15	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Attaché territorial, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A ou B	1	35 heures
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe.	C	1	35 heures

TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A ou B	1	35 heures
	B	0	35 heures
	C	2	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	A ou B	4	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A ou B	4	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures

Soit 37 agents permanents en poste et 1 contrat d'apprentissage ou alternance hors tableau des emplois, après saisine du comité technique.

Cécile SINEAU-PATRY « Avez-vous des questions ? Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

-- 0 --

Cécile SINEAU-PATRY « Je vous remercie. Ce comité a été un peu plus court que le précédent. Merci aux vice-présidents pour leur implication. Merci à notre doyen et à notre receveur. Malheureusement, nous ne pouvons toujours pas partager de moment de convivialité, donc je lève la séance à 16h00. »



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.